

Pour diffusion immédiate
le 5 août 2014

Position du ministre de l'Environnement concernant la Déclaration du Conseil Dena de Ross River

WHITEHORSE — Le 31 juillet 2014, le Conseil Dena de Ross River a déposé une Déclaration sollicitant une déclaration de la Cour selon laquelle le gouvernement du Yukon avait l'obligation de consulter, et s'il y lieu, de tenir compte du point de vue de Conseil Dena de Ross River avant de délivrer des permis de chasse et des sceaux pour la chasse au gros gibier, en vertu de la *Loi sur la faune* dans une partie du territoire ancestral de la Première nation qui entoure Ross River et Faro.

Le gouvernement du Yukon est étonné et profondément préoccupé par cette récente Déclaration.

À titre de ministre de l'Environnement, je veux rassurer les chasseurs en leur disant que cette déclaration ne semble pas toucher la saison de chasse en cours. Les permis et sceaux qui ont été délivrés demeurent valides et légitimes et les dispositions législatives du Yukon concernant la chasse demeurent en vigueur et inchangées.

Malgré tout, les chasseurs yukonnais devraient être très préoccupés des incidences de cette Déclaration. Tout chasseur résident, non résident ou autochtone pourrait être touché, et par conséquent, devrait être au courant de cette Déclaration.

Au Yukon, nous tenons des inventaires de la faune et surveillons les populations animales le mieux possible. Les Premières nations participent souvent à ces efforts et, de façon régulière, nous partageons avec elles l'information pertinente. Nous avons des processus en place, y compris des engagements directs avec des Premières nations, pour limiter les prises et élaborer la réglementation qui s'impose en réponse aux préoccupations liées à la conservation de la faune ou de toute autre question d'intérêt connexe. Cette approche relative à la gestion de la faune, fondée sur la coopération et la collaboration, ainsi que l'absence de tout avertissement ou de préavis de la part du Conseil Dena de Ross River rend cette Déclaration encore plus surprenante et préoccupante.

De nombreux Yukonnais chassent, et cette activité fait partie intégrante d'un mode de vie que ceux-ci ont à cœur. En dépit du moment bien mal choisi et de la nature perturbatrice du dépôt de cette Déclaration (la journée précédant le début de la saison de la chasse), nous veillerons à ce qu'il n'y ait aucune répercussion immédiate sur les chasseurs résidents, non résidents ou autochtones.

-30-

Renseignements :

Elaine Schiman
Communications
Conseil des ministres
867-633-7961
elaine.schiman@gov.yk.ca

Communiqué numéro 14-182

Stay up to date with the latest Yukon government news by subscribing to our RSS feed here:
<http://www.gov.yk.ca/news/rss.html>. Or follow us on Twitter @yukongov.